



DIPE/21-888-696 du 03/05/2021

**ADDITIF A L'ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS
D'ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES LAUREATS DE CERTAINS CONCOURS DE
RECRUTEMENT DE LA SESSION 2020 POUR L'ACCES AU CORPS DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET PSYEN**

Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés, et notamment ses articles 24 et 26 - Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des Professeurs de Lycée Professionnel, et notamment son article 10 - Décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des Conseillers Principaux d'Education, et notamment son article 8 - Décret n°2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Education Nationale, et notamment son article 8 - Décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des Professeurs d'Education Physique et Sportive, et notamment son article 5 - Arrêté du 28 aout 2020

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Chef de Bureau - Tel : 04 42 91 74 26 - Mail : laure.alessandri@ac-aix-marseille.fr - Mme SALOMEZ - Gestionnaire - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête

Article 1^{er} : la liste additive des membres des commissions académiques chargées de procéder aux entretiens professionnels des personnels enseignants, d'éducation et PSYEN, stagiaires issus des concours de la session 2020 selon les modalités visées ci-dessus :

CAPES - CAPET- AGREGATION

MEMBRES DU CORPS D'INSPECTION :

DALMASSO Thierry, IA-IPR EVS
DELGADO Antoine, IA IPR EVS
KARAS Dominique, IA IPR EVS

MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT :

BELLETT Sylvie, professeur certifié de SVT
RAMIRO Vincent, professeur certifié de japonais

Article 2 : le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille